

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plainly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Octobre. — Le roi de Portugal est reçu au palais de l'Élysée avec le cérémonial accoutumé, par M. Loubet qui lui rend peu après sa visite.

— Les délégués des charbonnages du Nord, réunis à Lille pour se concerter sur le règlement de la grève, décident, comme ceux du Pas-de-Calais, d'en référer à leurs conseils d'administration.

19 Octobre. — Le conseil d'administration du syndicat du Pas-de-Calais adresse un appel aux mineurs en faveur de la continuation de la Grève.

20 Octobre. — Le président de la République et Mme Loubet offrent un dîner de gala en l'honneur du roi de Grèce.

— En vue des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le 4 Janvier prochain, les conseils municipaux des départements de la série sortante, sont convoqués pour le 30 novembre, afin d'élire les délégués sénatoriaux.

21 Octobre. — Le conseil des ministres se réunit à l'Élysée et se préoccupe spécialement de l'attitude du haut clergé.

— Les dockers de Dunkerque et de Calais refusent de décharger les charbons anglais.

22 Octobre. — M. Chaumié, ministre

de l'Instruction publique, assisté de MM. Poincaré et Camille Flammarion préside au Panthéon la séance d'expérience du pendule de Foucault.

23 Octobre. — La Chambre termine le débat sur les grèves en invitant par un ordre du jour voté par 211 voix de majorité, le gouvernement à user de son influence pour faire prévaloir l'arbitrage.

— La grève donne lieu à Dunkerque, à des troubles graves : mais dans la soirée un arrangement est conclu par les soins du préfet, entre patrons et ouvriers.

24 Octobre. — La Chambre discute la question des grandes commissions et décide de nommer au scrutin de liste une commission des associations.

— Contrairement à ce qu'ont dit certains journaux, l'état de siège n'a pas été établi à Dunkerque et les ouvriers du port ont voté à une forte majorité, la reprise du travail.

— L'arbitrage proposé par le conseil des ministres est accepté par le comité national des mineurs.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

M. le docteur Studer nous communique la lettre suivante qu'il vient

d'adresser à M. le Maire de Dammar-
tin.

Dammartin, le 15 Octobre 1902.

Monsieur le Maire de Dammarlin.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication de Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, relative à notre chemin de fer à voie normale, communication par laquelle on vous prie de vouloir bien : 1° notifier à la Société en formation pour la construction à voie large de la section "Dammartin-Saint-Mard", la délibération prise par le Conseil Général dans sa dernière session (24 août 1902), relative au projet de Tramway de Meaux à Dammarlin et dont j'extrait la partie nous concernant : M. de Ségur au nom de la commission des chemins de fer lit le rapport suivant :

En conséquence votre commission vous propose, en outre, de prier M. le Préfet d'inviter la Compagnie en formation à faire connaître définitivement ses intentions dans un délai d'un mois et en cas d'un nouveau silence, il serait passé outre : le projet complet à voie d'un mètre de Meaux à Dammarlin-Ville serait alors soumis à l'enquête.

M. Menier rappelle ses démarches personnelles auprès de la Compagnie du Nord et la part éventuelle qu'il aurait pu prendre à la construction de cette ligne et les avantages particuliers que la ville de Dammarlin retirerait de cette construction à voie large. M. Menier ajoute qu'à la suite d'un referendum, des hésitations et des retards se sont malheureusement produits, mais en l'état actuel, il considère que la Société en formation peut être mise en demeure de se prononcer fin qu'on procède au plus tôt à la mise à l'enquête. Quant au mode d'exécution, si elle ne peut pas s'ef-

fectuer à voie large. M. Menier se résout, à son grand regret, à l'adoption de la voie étroite pour la partie entre Dammarlin et Saint-Mard. »

M. Labour, (au contraire), estime qu'il ne faut pas séparer le tronçon de Dammarlin-Gare à Dammarlin-Ville de l'ensemble du projet. On avait, dit-il, promis de fortes subventions de généreuses personnes et l'appui de la Compagnie du Nord. On n'a rien eu, assure-t-il ! Et il conclut, qu'il ne faut pas retarder l'établissement du tramway par cette espérance, très-aléatoire. »

« Les conclusions du rapport sont adoptées. » et ensuite :

2° et conformément à la décision de l'assemblée départementale, inviter de nouveau et pour la dernière fois, cette société à justifier, dans le cas où elle maintiendrait son projet, de l'existence des ressources nécessaires, tant pour la construction que pour l'exploitation de la ligne. »

A cette mise en demeure, vous voudrez bien me permettre de vous exprimer tout d'abord, au nom de la Société en formation, notre étonnement bien légitime à beaucoup d'égards. M. Labour n'aurait-il donc pas eu connaissance : 1° de la délibération du conseil municipal du 19 septembre 1901, où il avait été alloué à cette société la somme de 75.000 fr. ; 2° de la communication du 15 avril 1901, de M. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord et fondé de pouvoir, à M. Heude, ingénieur en chef du département, disant textuellement : Je m'empresse de vous adresser la confirmation que notre Compagnie est disposée à se charger de l'exploitation de la petite ligne de Dammarlin - Gare à Dammarlin - Ville, telle qu'elle est définie par l'avant-projet dressé par M. Dequêker, sous réserve de quelques modifications de détail visant le mode d'entrée en

gare et les abords, aux conditions connues et basées sur le principe de l'exploitation aux frais et risques du concessionnaire, certaines dépenses difficilement spécialisables étant décomposées d'après des prix unitaires fixés à forfait » ; 3° de la séance du Conseil Général du 16 avril 1901 où, à la suite du rapport de M. Menier, déclarant au nom de la commission des chemins de fer, que les souscriptions d'actions avaient atteint la somme de 106.000 fr. permettant d'espérer que la société en formation sera en mesure de se constituer et de mener à bien son entreprise, sur l'avis de M. l'ingénieur en chef et d'accord avec M. le Préfet, l'assemblée départementale donnait à la Société, lors de sa constitution définitive une somme de 25.000 fr. par kilomètre à titre de subvention à forfait. »

Qui donc aurait osé douter de notre honorabilité en voyant sur le bureau de la Commission les signatures de M. le Député Menier, de M. le Conseiller d'arrondissement Dupille, de l'honorable M. Hemar, maire, et de la majorité des membres du conseil municipal, pour 90.000 fr. à eux seuls, parmi nos actionnaires ?

Ensuite, comment voulait-on que la Société se constituât définitivement pour faire verser le premier quart souscrit, s'engageant ainsi dans des dépenses bien onéreuses sinon inutiles, avant de savoir de science certaine si le Conseil Général entendait lui allouer les 25.000 fr. pour 3 kilomètres seulement ou bien pour 3 kilomètres 1/2, d'après les remaniements quelque peu coûteux du projet par les ingénieurs de la Compagnie du Nord ?

Il ne fallait pas oublier non plus que notre projet, à cette date du 16 avril 1901, ne comportait qu'une dépense de 402.000 fr. et que pour y faire face nous comptons :

sur une allocation communale, votée	
depuis, de	75.000 fr.
2- départementale de	75.000 fr.
3- de l'Etat, égale	
au deux précédents, de	150.000 fr.
C'est-à-dire avec les souscriptions d'actions se montant à	106.000 fr.
A un total de	408.000 fr.

Après les modifications réclamées par la Compagnie du Nord, ce projet a été arrêté par M. Dequêker, qui s'offre à l'exécuter à forfait, à la somme de 442.000 fr. et pour y faire face nous comptons sur actions souscrites 113.000 fr. la part contributive de la commune 75.000 fr. du département 87.500 fr. de l'Etat 162.500 fr. c'est-à-dire sur 438.000 fr.

Soit une différence de 4.000 fr. manquant encore, mais que nous espérons trouver soit sur le chiffre un peu élevé des estimations des terrains soit sur les frais généraux, soit enfin dans l'intérêt même des propriétaires Dammarinois.

J'ai donc l'honneur de répondre au nom de la Société en formation que nous croyons pouvoir maintenir notre projet à voie normale, à condition bien entendu, que nous soyons assurés de la bienveillance extrême des pouvoirs publics.

Comme cependant on a déjà parlé au Conseil Général de convertir éventuellement notre voie normale en voie étroite et pour le cas où l'on ne pourrait pas nous assurer du concours du département et de l'Etat pour les sommes que nous en attendons, nos ressources, en partie du moins, comme celles de la commune, j'ose l'espérer, pourraient être mises à la disposition des ingénieurs du département pour l'achat des terrains nécessaires à la voie étroite, sur le tracé de la voie normale, modifié quant au rayon de la courbe du Bois du Jard, afin de réduire les terrassements au minimum et réserver l'avenir.

La jonction du tramway avec le tra-

cé de la voie normale pourrait se faire si M. l'Ingénieur en chef veut bien jeter un œil bienveillant sur le petit croquis ci-joint, près de la rue Samson à Saint-Mard, en venant, si possible, par la rue Piette, la rue Galopin qui lui fait suite et le chemin des Ménières. Ce tracé offrirait l'avantage de desservir Saint-Mard par deux arrêts fort commodes, le premier au bout de la rue Piette et le second à la rue Samson.

Mais si, pour toutes sortes de raisons, on contournait Saint-Mard par le sud-ouest, en suivant le tracé des Ponts-et-Chaussées jusqu'à la route départementale n° 21, où l'on établirait une halte, on pourrait de là, en ligne droite, rejoindre le tracé de la voie normale à la limite du territoire de Dammartin. On pourrait établir alors un arrêt au Bois du Jard et un autre au Gué Douy, donnant satisfaction à l'East-End dammartinois.

On ménagerait également les oulches du Logis, qu'on ne ferait que traverser, en plaçant la gare du tramway de l'autre côté de la rue du chemin de fer et au tramway lui-même un débouché facile sur la route nationale n° 2, à la jonction de la route départementale, pour aller desservir éventuellement les importantes communes de Longperrier et de Villeneuve.

Ce tracé aurait eu outre l'inappréciable avantage de faciliter la traction sur une rampe qui ne dépasserait pas deux centimètres par mètre et vous ferait espérer que *dans ces conditions* le département voudrait bien doter ce tronçon d'un service pour la gare de Dammartin-Juilly-St-Mard, *en rapport avec la circulation de plus en plus intense* et la seule raison qui nous fait militer en faveur de la voie normale.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, et la transmettre aux autorités départementales, l'expression de nos sentiments respectueux et bien dévoués.

E. STUBER.

La fanfare de Dammartin fêtera la Sainte-Cécile, par anticipation, le samedi 8 Novembre prochain, afin de permettre aux jeunes soldats de la classe de participer aux réjouissances qui composent le programme.

Le matin, grand-messe en musique, — l'après-midi, concerts en ville. — Le soir, banquet à l'Hôtel du Chemin de Fer. — Grand bal.

Nous souhaitons bon divertissement à nos jeunes artistes.

Le Comité de la Tombola de l'Exposition de Beaux-Arts de Dammartin invite les porteurs de billets gagnants à faire retirer leurs lots dans le plus bref délai, car il a été décidé que les lots non réclamés à la date du 30 novembre seront rendus aux donateurs.

Voici la nomenclature des lots restant à la disposition des gagnants, au bureau du Journal :

N°s : 286, une bouteille de Marc. — 1135, une paire de patères. — 1466 une tête. — 2276, une sculpture. — 2286, un pot à bière. — 2604, une tête. — 2617, une statuette. — 2619, une gravure. — 2629, une statuette, 2096, un pâté. — 3188, une tasse à déjeuner. — 3240, une boîte laquée. — 3268, une paire de vases. — 3277 une gravure.

THIEUX

Un belge nommé Degroote Albert-Remy, âgé de 36 ans, ouvrier agricole employé au dépôt de betteraves de l'arrêt de Thieux, est poursuivi pour outrage à garde, bris de clôture et violence.

Le 12 octobre Degroote était ivre et sur le refus du débitant Carré de lui servir à boire, il brisa les carreaux de

l'établissement. Le garde-champêtre Martin ayant voulu le mettre au poste le belge l'outragea et le gratifia même de quelques coups de poing.

Cela lui vaut 2 mois de prison et 50 fr. d'amende ; application de la loi Berenger lui est faite pour la prison.

CLAYE

Gautreau Adrien, âgé de 62 ans, est une vieille connaissance du tribunal correctionnel, c'est pour la 54^e fois qu'il se présente devant lui, et toujours pour le même motif : le braconnage.

Il n'a toujours fait que cela, et ce ne sont pas les deux mois de prison et 200 fr. d'amende qui lui sont de nouveau octroyés qui le corrigeront.

Quarante-huit condamnations pèsent légèrement sur les épaules de M. Harley. Cela ne l'empêche pas de poursuivre tranquillement son petit bonhomme de chemin et de tirer allègrement tous les pieds de biche qu'il rencontre sur sa route.

Il lui est même arrivé dans ses courses vagabondes, de s'arrêter sur un territoire à lui défendu en vertu d'une condamnation à 2 ans d'interdiction de séjour.

Sa 49^e condamnation lui coûte 4 mois de prison.

MIRAY-MORY

On lit dans le *Briard* :

Le jeudi 16 octobre à 7 heures 1/2 du matin, un jeune homme que l'entrepreneur de terrassements Coste, occupait à l'entretien des lanternes destinées à éclairer les tranchées où l'on pose les tuyaux de conduite des eaux, — entra chez le sieur Moreau Paul, 37 ans, épicier, place du mar-

ché, et lui demanda un foulard et pour 0 fr. 30 centimes de gâteaux qu'il paya, puis il s'assit sur un banc près du comptoir pour manger ses gâteaux, pendant que le commerçant allait chercher de l'eau à une fontaine à 30 mètres de chez lui. Lorsque le sieur Moreau fut de retour, le jeune homme partit en disant qu'il allait se coucher. Après son départ, une voisine vint chercher de la monnaie de 1 franc que l'épicier lui donna tout de suite, et lorsqu'elle fut sortie, il voulut placer la pièce de un franc dans son porte-monnaie contenant déjà environ 200 francs, qui était déposé dans le tiroir du comptoir, mais ce porte-monnaie avait disparu.

Est-ce le jeune homme qui s'en est emparé ?

PLAILLY

Mercredi matin, en arrivant aux fours à tuiles du hameau de Montmélian, commune de Plailly, les ouvriers de M. Lucas, fabricant à Saint-Witz, découvrirent quelque chose d'anormal sur les fours et en prévinrent leur patron.

Ce dernier constata alors que l'objet indiqué était le corps d'un homme presque entièrement carbonisé ; les bras et les jambes étaient consumés et le tronc formait une masse noirâtre méconnaissable. Néanmoins, l'enquête permit d'établir l'identité du cadavre. C'était celui du nommé François Caron, ouvrier agricole, âgé de 48 ans, natif de Villers-Plouy (Nord), et ayant travaillé depuis quelque temps à Saint-Witz, chez M. Berson.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie pour savoir s'il y a eu crime suicide ou accident.

Il est permis de conclure à un sui-

cide, en rapprochant ce fait que, dimanche dernier, Caron avait mis en dépôt chez M. Robquin Georges, buuraliste à Saint-Witz, une certaine somme d'argent dont il était propriétaire.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que Mlle Corbont, institutrice à Nanteuil, a reçu une mention honorable de la Société de l'Instruction élémentaire, comme témoignage d'encouragement et d'estime pour le zèle et le dévouement dont elle a fait preuve pendant la direction de son école.

M. Legras vient d'être nommé gendarme à Nanteuil en remplacement de M. Caby, nommé à Creil.

Il y a une dizaine de jours, M. Coulon, manouvrier à Nanteuil, travaillant dans les environs, a tué à l'aide d'une fourche un chien reconnu atteint d'hydrophobie, qui circulait sur la route.

Dimanche dernier le garde-particulier Robquin, a verbalisé, sur le territoire de Peroy, contre deux habitants de Nanteuil, deux frères, qu'il a surpris posant des collets.

VER

Il y a trois semaines un jeune enfant de 9 ans, dont le père, M. Mouillé, travaillait chez M. Loron, cultivateur à Ver, a eu le médius de la main droite pris dans un tarare que faisait fonctionner un jeune homme de 18 ans, à la ferme de son patron.

Le doigt mutilé n'a pu être conservé à l'enfant.

SAINT-MARD

La Société musicale " L'Avenir de

Saint-Mard " se prépare à célébrer le dimanche 9 novembre prochain la fête patronale de Sainte-Cécile.

Il y a lieu d'espérer que le soleil sera de la partie, et que les musiciens Saint-Mardrais pourront faire partager leurs échos joyeux aux divers quartiers de leur commune.

Le soir il y aura banquet et bal en la salle Gaudin.

FAITS DIVERS

ON REND L'ARGENT AUX FUMEURS

Depuis huit ou dix jours, les fumeurs savent que le tabac de Maryland, et de Virginie a été augmenté.

D'après un décret du ministre des finances, les paquets de 50 grammes devaient être réduits à 40 grammes et payés le même prix, c'est-à-dire 0 fr. 80.

Or, en attendant l'apparition des paquets de 40 grammes, l'administration supérieure avait majoré les paquets de 50 grammes qu'elle faisait payer 1 fr.

De nombreuses réclamations sont arrivées au Ministère des Finances, qui vient de décider que les paquets de 50 grammes seraient payés 0 fr. 80 comme par le passé.

Ce qui est mieux encore c'est que le ministre a ordonné de rendre 0 fr. 20 aux fumeurs qui pourrout justifier avoir payé 1 fr. un paquet de 50 grammes.

On rend l'argent.

NOUVELLE TRIBU D'ESQUIMAUX

Un explorateur a découvert, à l'extrême bout du nord de la baie d'Inudson, une tribu d'Esquimaux, qui jusqu'ici, n'a jamais eu de contact avec d'autres races. Elle vit dans des cases construites de machoires de baleines et couvertes de peaux de rennes. Au milieu de chacune, il y a une petite colline sur laquelle est placée une lampe de pierre.

La lampe, à vrai dire, n'est qu'une pierre creusée remplie d'huile de baleine, et dans laquelle est trempée une meche formée de mousse sèche. Elle sert au chauffage et à l'éclairage.

La tribu ne compte que seize personnes. Ces indigènes parlent un idiome inconnu aux autres Esquimaux.

NOS GRÈVES ENRICHISSENT LES ANGLAIS

Pendant que les Américains et les Français se mettent en grève, les bons Anglais se réjouissent.

Il est vrai que leurs syndicats réunis en Congrès à Southport, ont adressé leur salut fraternel aux grévistes. Mais on n'en profite pas moins de l'absence inespérée qu'est cette double grève en France et en Amérique.

Une douzaine de Compagnies minières de Lancashire entreprennent ou reprennent des exploitations. Tout le monde travaille au maximum d'heures et de prix.

LEGENDES

DU BON VIEUX TEMPS

Le Pré Salé

À l'époque où sainte Opportune, dont la mémoire est vénérée en Normandie, aussi bien qu'à Moussy-le-Neuf, administrait les biens de son couvent, qui fut plus tard l'abbaye d'Almenèches, un des serviteurs de son monastère se rendit dans la forêt avec un âne, pour y faire la provision de chauffage, comme c'était l'usage et le droit pour toute la contrée.

Un garde, connu par son caractère violent, prétendit, cependant, que le serviteur de la communauté venait de commettre un délit et s'empara de l'âne qu'il emmena en fourrière, après avoir menacé d'un procès celui qui l'avait conduit dans la forêt.

Sainte Opportune, avertie de cet acte arbitraire, fut trouver le garde au moment où ce dernier visitait son pré, qui longeait les murs du monastère, et l'abbesse lui représenta fort doucement que son serviteur n'avait usé que du droit qu'avait la communauté de prendre comme tout le monde, dans la forêt, le bois dont elle avait besoin, et l'engagea poliment à rendre le prisonnier.

Cet homme, narquois et bourru,

lui répondit avec dérision qu'il ne rendrait l'âne que le jour où son pré serait recouvert de sel.

La sainte abbesse, blessée plus encore de l'impudence que de la grossièreté du garde, qui mettait le ciel au défi de faire un miracle, rentrée fort soucieuse à son couvent et très émue de sa mésaventure, se prosterna aux pieds du Christ et le supplia de venir à son aide.

Or, durant la nuit, le pré fut recouvert d'une couche de sel si épaisse que l'herbe en avait disparu.

Le garde, averti du prodige, accourut sur le lieu et fut frappé d'une telle stupeur, qu'il ne pouvait en croire ses yeux. Repentant et troublé, non-seulement il rendit l'âne captif, mais encore donna spontanément aux religieuses, en toute propriété, son pré qu'en mémoire de ce miracle on nomme le *Pré Salé*.

JARDINAGE

La Pomme de Terre

La maladie qui, depuis trois ans déjà cause des dégâts sérieux dans nos récoltes de pommes de terre a pris, cette année, un dangereux développement. On signale sa présence de tous les points de la France : Nord, Aisne, Oise, Calvados, Allier, Saône-et-Loire, Gers, etc., etc.

Le mal est dû à un champignon que les savants appellent *phytophthora*, et qu'il serait plus simple et plus rationnel de nommer *mildiou de la pomme de terre*, car il procède comme le mildiou de la vigne et paraît exiger les mêmes remèdes. Il se manifeste sous forme de taches d'abord livides, puis brunes, apparaissant à la face inférieure des feuilles. Nous avons vu ces jours-ci un

champ atteint par le fléau ; les fanes sont mortes et semblent avoir été grillées.

Le mildiou, lorsqu'il se montre tardivement, s'attaque au tubercule, qui pourrit en terre ou dans les caves après qu'il a été récolté.

La plupart des cultivateurs laissent le mal envahir et dévaster leurs champs sans prendre aucune mesure défensive ; ils se résignent selon nous, trop facilement à subir une perte qui va parfois jusqu'à la récolte entière. De tous les remèdes signalés, celui qui paraît devoir réussir le mieux, c'est la bouillie bordelaise, que les vigneronns emploient déjà contre le mildiou de la vigne.

Cette année, la saison est trop avancée pour que l'on puisse en essayer utilement. Mais il faut, dès à présent, songer à la récolte de 1903, qui pourra aussi être gravement compromise, surtout si nous sommes encore affligés d'une température chaude et pluvieuse, particulièrement favorable au mildiou de la pomme de terre.

En tout cas un buttage pratiqué de bonne heure et répété constitue un excellent remède préventif.

MM. les professeurs départementaux d'agriculture, sur la science et le développement desquels on peut toujours compter, pourraient, dans les contrées atteintes, faire sur ce sujet d'un intérêt vital des conférences qui seraient très écoutées. Mais il faudrait que le ministère de l'Agriculture leur fournit largement les moyens de remplir cette mission et qu'on ne les détournât pas de leur travail, comme cela a lieu trop souvent, notamment en leur faisant surveiller les concours de toutes les écoles ressortissant au ministère de l'Agriculture.

(Agriculture Moderne)



Aux examens pour la bourse dans un de nos lycées,

L'examinateur à un jeune élève d'une dizaine d'années :

— Voyons, mon enfant, donnez-moi le nom d'un Romain célèbre.

— Romain Daurignac ! répond sans hésiter le jeune élève.

L'Instituteur de Juilly

sans enfants, demande

PENSIONNAIRES

de 6 à 13 ans

S'adresser directement

La vie heureuse

. . . Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercées par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse** et du **conseil des femmes** peuvent être lus par les jeunes filles et par tous les membres de la famille.

A toute personne qui, avant le 1^{er} janvier souscrit un abonnement à ces deux Revues ou à l'une d'elles, la librairie Hachette réserve une faveur exceptionnelle : le prix de l'abonnement sera remboursé en livres. Ainsi une abonnée à **La vie heureuse** aura droit à 7 fr. de livres, une abonnée au **Conseil des femmes** à 4 fr. 50 de livres.

En vente à la Librairie E. LEMARIE.

Un jeune ménage,

muni de bonnes références demande place dans les environs ; le mari comme cocher-valet de chambre, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Danmartin — Imprimerie E. LEMARIE